

Modifications de la CLE

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a modifié le code de l'environnement, et notamment ses art. L.212-3 et suivants. Le décret du 10 août 2007 relatif aux SAGE, pris pour son application, a été codifié aux articles R 212-26 et suivants. La circulaire du 21 avril 2008 vient encore préciser les modalités d'application de ces textes. Ces dispositions apportent certaines évolutions à la composition et au fonctionnement des CLE. Les changements portent principalement sur 3 aspects :

- L'assouplissement de la **répartition des membres de la CLE** au sein des trois collèges (collectivités territoriales, usagers et Etat) : le collège des collectivités territoriales comprend au moins la moitié des membres de la CLE, celui des usagers au moins le quart, le reste des membres représentant l'Etat.

- **La représentation de nouveaux organismes** que le code de l'environnement introduit comme membres de droit de la CLE (le Parc naturel régional Scarpe Escaut, une association de consommateur et une association de propriétaires fonciers).

- **La suppression des suppléants** : un membre de la CLE absent peut dorénavant donner son pouvoir de vote (mandat) à un autre membre de la CLE du même collège dans la limite d'un mandat par membre. Cette règle s'applique d'emblée pour les nouveaux membres de la CLE.

Cependant, il est à rappeler que les mandats des membres de la CLE autres que les représentants de l'Etat sont de 6 ans (2005 - 2011 pour la Scarpe aval). Les membres déjà désignés conservent donc leur mandat au sein de la CLE tant qu'ils occupent les fonctions pour lesquelles ils ont été désignés.

D'ici à 2011, la CLE fonctionnera donc en partie avec des titulaires/suppléants (pour les membres ayant conservé leurs mandats suite aux élections municipales et cantonales de mars 2008) et en partie avec des mandats donnant pouvoir de vote (pour les nouveaux membres ou les anciens membres qui auraient perdu leur suppléant suite aux élections). Un arrêté préfectoral fixe la nouvelle composition de la CLE.

Documents

Les Parcs & l'Eau est le premier numéro de la collection "Les Parcs &..." publiée par Espaces naturels régionaux, fédération régionale des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais. Il permet de présenter les différentes missions des Parcs, d'illustrer les méthodologies utilisés par des exemples concrets et de replacer ces programmes d'action au regard des enjeux territoriaux, environnementaux et sociétaux.

Ce numéro est téléchargeable sur le site www.enrx.fr.

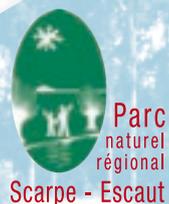
Afin d'initier et d'accompagner la mise en œuvre du SAGE, la Commission Locale de l'Eau produit une **vidéo** illustrant les enjeux du territoire et les grands chantiers à venir. Cette vidéo de 13 minutes sera distribuée auprès des communes et des acteurs de l'eau du territoire en général.

Nous vous invitons à la diffuser lors de tous les événements liés à la problématique de l'eau organisés par vos structures.



Du nouveau au SAGE

Après une expérience au Syndicat Mixte pour le SAGE de la Lys et deux années de volontariat au Mali, **Ludvine Millamon** est la nouvelle animatrice du SAGE Scarpe aval. Elle remplace Tanguy Lefort qui, lui, succède à Caroline Delelis au poste de chargé de mission Eau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escout. Il gardera, de fait, un œil sur ce dossier dont il avait la charge depuis six ans.



Secrétariat technique

Maison du Parc - 357, rue Notre Dame d'Amour - 59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél. : 03 27 19 19 70 - Télécopie : 03 27 19 19 71
E-mail : contact@pnr-scarpe-escaut.fr - Site internet : www.pnr-scarpe-escaut.fr



Cette lettre d'information a été réalisée avec le soutien financier de : l'AEAP, la CAPH, le Conseil Général du Nord, la CAD, la CCCO, la CCCP, la CCEP, la CCPP, la CCRVS.



Secrétariat technique du SAGE, Maison du Parc - 357, rue Notre Dame d'Amour - 59230 Saint-Amand-les-Eaux Tél. : 03 27 19 19 70 - Télécopie : 03 27 19 19 71. **Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE)** : Alain Bocquet. **Directeur de publication** : Daniel Mio. **Rédaction** : Emmanuelle Dubois, Tanguy Lefort, Ludvine Millamon. **Iconographie** : Odile Cheuva. **Crédit photos** : Samuel Dhote, PNR Scarpe-Escout, Communauté d'agglomération du Douaisis, Communauté de communes Cœur d'Ostrevent. **Illustration** : Philippe Vanardois. **Conception graphique** : **Impression** : Novembre 2008 - 2 500 exemplaires. ISSN 1767-5278.

Abscon
Aix
Anhiers
Aniche
Auberchicourt
Aubry-du-Hainaut
Auchy-lez-Orchies
Bachy
Bellaing
Bersée
Beuvry-la-Forêt
Bousignies
Bouvignies
Brillon
Bruille-lez-Marchiennes
Bruille-Saint-Amand
Château-l'Abbaye
Coutiches
Dechy
Douai
Ecaillon
Emerchicourt
Erchin
Erre
Faumont
Fenain
Flines-les-Râches
Guesnain
Hason
Haveluy
Helesmes
Hérin
Hornaing
Lallaing
Landas
Lecelles
Lewarde
Loffre
Marchiennes
Masny
Maulde
Millonfosse
Moncheaux
Monchecourt
Mons-en-Pévèle
Montigny-en-Ostrevent
Mortagne-du-Nord
Mouchin
Nivelle
Nomain
Oisy
Orchies
Pecquencourt
Petite-Forêt
Râches
Raimbeaucourt
Raismes
Rieulay
Roost-Warendin
Rosult
Roucourt
Rumegies
Saint-Amand-les-Eaux
Saméon
Sars-et-Rosières
Sin-le-Noble
Somain
Thun-Saint-Amand
Tilloy-lez-Marchiennes
Villers-au-Tertre
Vred
Waller
Wandignies-
Hamage
Warlaing
Waziers



(H₂O) rizon

La lettre d'information du SAGE Scarpe aval

> ÉDITO

Commencée en 2000, la procédure d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Scarpe aval arrive à son terme. Le SAGE Scarpe aval est le premier schéma du bassin Artois Picardie soumis à enquête publique, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques ayant introduit cette procédure de consultation. Rappelons que cette démarche a mobilisé 75 communes, 8 établissements publics de coopération intercommunale, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, les syndicats intercommunaux, les associations, les services de l'État, le Département et la Région.

Impliquant à la fois les gestionnaires de l'eau et ses utilisateurs, le SAGE a été construit collectivement, dans la concertation. Après son adoption par la Commission locale de l'Eau en septembre 2007, le Schéma a été soumis pour consultation aux collectivités territoriales et aux chambres consulaires entre novembre 2007 et mars 2008. Parallèlement, le projet a été présenté aux élus du Conseil régional Nord-Pas de Calais, du Conseil général du Nord et des intercommunalités demandeuses: la Communauté d'agglomération du Douaisis, la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent, la Communauté de communes rurales de la Vallée de la Scarpe ainsi que le Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique des vallées de la Scarpe et du bas Escaut. Le Comité de Bassin Artois-Picardie et la Préfecture du Nord ont rendu un avis favorable sur le projet.

La Commission locale de l'Eau a donc pris en compte les remarques issues de la consultation et adapté le projet aux recommandations de chaque collectivité, permettant de le présenter à la population lors de l'enquête publique organisée par la Préfecture du Nord entre le 26 août et 26 septembre 2008. Le SAGE a été adopté à l'unanimité par la CLE ce 27 novembre.

Le travail ne s'arrête pas ici. Nous devons tous ensemble poursuivre nos efforts et mettre en oeuvre le Schéma. Chacun de nous est concerné. Retroussons nos manches !

Daniel Mio

Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau
Président du Parc naturel régional Scarpe Escaut

La fin des pesticides ?

Gestion différenciée, chartes de bonnes pratiques... Les collectivités locales font preuve d'initiatives exemplaires pour lutter contre les pollutions dues à l'usage des pesticides.

Depuis quelques années déjà, les agriculteurs tentent de limiter l'usage de pesticides, conscients de leurs incidences directes sur notre santé et sur la qualité de l'eau. Restent à mobiliser les particuliers et à les initier à des pratiques de jardinage plus respectueuses de l'environnement. Quant aux collectivités locales, gestionnaires d'espaces verts et gestionnaires de voiries, certaines montrent déjà l'exemple à suivre. Le syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, qui pratique la gestion différenciée sur les sites dont il est gestionnaire, a quelques années d'expérience en ce domaine. «*La gestion différenciée est un bon compromis pour allier usages économiques, environnement et vie des habitants*», explique Aurore Direz, chargée d'étude au Parc naturel régional. «*L'idée est de mener une gestion selon les besoins réels. A certains endroits, non fréquentés par le public par exemple, on fauchera très peu et tardivement, tandis que sur un chemin ou en bordure de route, on pourra tondre. Un peu plus loin, on recréera des milieux différents (petit boisement, prairie haute, prairie basse, etc.) qui bientôt seront habités par de nouvelles flore et faune. Cette gestion adaptée aux sites permet une économie du temps de travail (exemple une à deux fauches par an au lieu de 20 tontes) et financière (il n'est plus nécessaire d'utiliser de produits phytosanitaires, on réduit la consommation de carburant)*». D'autres collectivités locales s'investissent dans la gestion différenciée : Voies navigables de France pour les berges, le Conseil général du Nord pour les bords de route, la Communauté de communes



Marquage des secteurs en gestion différenciée de la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent.

Cœur d'Ostrevent pour ses espaces publics, la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut pour former les agents techniques. Des communes réfléchissent également à la mise en place de plan de gestion différenciée sur leurs espaces verts.

Hors territoire du SAGE Scarpe aval, la Communauté d'agglomération Hénin Carvin initie, depuis 2005, avec le soutien

financier de la Région Nord-Pas de Calais et de l'Agence de l'eau Artois Picardie, des chartes de désherbage pour les espaces communaux et les voies de communication de 10 communes du bassin versant de l'Escrebieux. Ces chartes sont progressives et proposent ainsi quatre niveaux d'objectifs, allant de l'utilisation de produits phytosanitaires homologués, la réalisation d'un plan de désherbage, la recherche de techniques alternatives à l'arrêt total du désherbage chimique sur les surfaces à risques. Elles prévoient aussi la formation initiale et continue d'au moins un agent technique communal. Un autre atout de ces chartes réside dans la sensibilisation des habitants. L'objectif est d'informer les riverains sur les améliorations des pratiques réalisées par la commune afin d'éviter toute incompréhension et intolérance vis-à-vis des herbes "indésirables", les habitants pouvant juger les espaces non fauchés comme des lieux abandonnés. Appuyées par le Groupe régional contre la pollution phytosanitaire de l'eau (GRAPPE) et la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) les 10 communes qui s'engagent dans cette démarche collective ont pour objectif d'atteindre le niveau 2 dans les deux premières années qui suivent la signature des chartes.

C'est ce type de démarche que la Commission locale de l'eau veut engager au plus vite via la mise en œuvre du programme d'actions du SAGE.

ACTUALITÉS

Zones inondables : des actions déjà menées

La Commission locale de l'eau n'a pas attendu la fin des procédures administratives pour mettre en œuvre les premières mesures décidées collectivement. Ainsi, s'agissant des zones inondables, chaque mairie a pu recevoir cet été un document collectant toutes les informations disponibles sur les inondations de la commune. Données sur les arrêtés de catastrophes naturelles, informations issues d'entretiens et d'enquêtes auprès d'habitants, articles, photos, études... : une fiche synthétise, par commune, l'historique des inondations, leur ampleur, leur localisation et les aménagements réalisés pour y remédier. Ce "porter à connaissance sur les inondations" a également été transmis aux établissements publics de coopération intercommunale et aux services de l'État.

La Direction régionale de l'environnement (DIREN) Nord-Pas de Calais a présenté en mars dernier, à l'École des Mines de Douai, les résultats de ses études sur les zones inondables dans la région. Les élus présents ont pu constater la précision des données (à 10 centimètres près) obtenues par laser. La DIREN travaille aujourd'hui sur la modélisation des données. L'atlas des zones inondables de la vallée de la Scarpe aval devrait être terminé en 2010.

STEP de Douai

Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État à l'écologie, a profité de l'inauguration du 4^e bassin de la station d'épuration (STEP) de Douai, pour souligner l'excellent fonctionnement de ce site qui traite les eaux usées et les eaux pluviales de 10 communes

(l'équivalent de 165 000 habitants). Depuis sa création en 1995, la station n'a connu aucun incident, ce qui représente 5 000 jours consécutifs de bon fonctionnement durant lesquels tous les paramètres ont été analysés 7 j/7, ce qui est très rare.



> ZOOM SUR LE BASSIN

Des mares ouvertes aux tritons !



Espace de promenade, la forêt de Marchiennes est aussi le lieu de vie d'espèces animales protégées. L'Office national des forêts y mène une gestion qui vise à préserver la biodiversité sans contrainte pour le promeneur.

La forêt domaniale de Marchiennes compte 350 mares reliées entre elles par un réseau dense de ruisseaux et de fossés. Refuges de nombreuses espèces dont le Triton crêté d'intérêt communautaire, ces mares font partie du réseau européen Natura 2000 et sont classées en zone spéciale de conservation (ZSC). Trouvant de moins en moins de mares en prairies, le Triton crêté, avec d'autres batraciens, y a élu domicile. Mais parce qu'en forêt, l'ombrage des arbres limite le réchauffement de l'eau, il est nécessaire, pour augmenter les potentialités d'accueil, d'"ouvrir" le milieu en procédant notamment à un débroussaillage des berges, à des tailles d'éclaircies ou à la restauration de saules têtards. Financés par l'Europe et l'État, des travaux favorables au maintien et au développement des habitats et des espèces



d'intérêt européen sont programmés en forêt de Marchiennes jusqu'en 2011. Ces travaux menés par l'Office national des forêts font suite à une étude hydraulique du site réalisée par le Parc naturel régional. Par ailleurs, le Conseil général du Nord finance un suivi de la population de tritons assuré par le Groupe ornithologique et naturaliste (GON) du Nord-Pas de Calais, ce qui permettra d'évaluer l'impact des travaux.



Tritons crêtés.

> LA COMMUNE DE ROSULT

Un PLU au diapason



Sans attendre l'approbation du SAGE, des communes anticipent. Exemple avec Rosult.

Opposable aux autorités administratives (Etat, collectivités territoriales, établissements publics) dès lors qu'il sera approuvé, le SAGE implique la mise en conformité des Plans locaux d'urbanisme (PLU). A Rosult, commune rurale de 1 900 habitants, le maire n'a pas attendu cette échéance : adopté en conseil municipal le 2 avril 2008, le nouveau PLU prend déjà en compte les mesures du SAGE. « Nous avons considéré les espaces à enjeux définis par le SAGE, comme les zones inondables et les zones humides », explique le maire Roland Revel. « Nous avons renoncé à leur constructibilité en les classant soit en zone agricole soit en zone naturelle. Il est en effet très important de préserver leurs valeurs biologique et écologique et leurs fonctions de zones d'expansion de crues. » Ces éléments sont inscrits dans le rapport de présentation du dossier PLU et également dans le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). « Nous avons anticipé (même si nous savons que le PLU pourra être modifié dans les 3 ans suivant l'approbation du SAGE) et c'est cela qui nous importait ».



Fred et Jamy à Lewarde

D'une capacité de 5 000 équivalent-habitants, la station d'épuration de Lewarde (Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent), mise en service en juillet 2008 (et inaugurée en décembre), dispose d'un espace pédagogique destiné aux scolaires pour les sensibiliser sur les enjeux de l'eau via la visite de la station avec panneaux d'interprétation, maquette interactive, plaquettes et diffusion de "D'ici jaillit l'or bleu". Cette vidéo qui met en scène les célèbres journalistes Fred et Jamy explique le cycle de l'eau, du robinet, à son traitement sur le territoire. De plus, le Chemin des Galibots offre une vue panoramique de la station d'épuration aux promeneurs avec une table d'orientation expliquant son fonctionnement.